



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sang

Question écrite n° 93901

Texte de la question

M. Philippe Baume! attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la réglementation relative aux autorisations d'absence pour donner son sang. En effet très régulièrement, en dépit des campagnes visant à valoriser ce geste de solidarité, force est de constater une pénurie des dons et un renouvellement insuffisant des donneurs qui entraînent une baisse du niveau de stocks de sang. Si des mesures ont d'ores et déjà été prises il serait utile d'examiner les conditions dans lesquelles les salariés qui le souhaitent pourraient plus régulièrement durant leurs heures de travail donner leur sang. Aussi, il lui propose d'examiner les conditions dans lesquelles les salariés des entreprises pourraient disposer d'une heure d'absence sur leur temps de travail, à raison d'une fois par trimestre, pour se rendre à une collecte de sang. Le don du sang étant un engagement national tout autant qu'individuel, ce geste citoyen doit plus que jamais être encouragé et facilité.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Baume!](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93901

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1839

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)